



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 29 mai au 2 juin 2017

### **LA COMMISSION REGI SOUTIENT LE STATUT PARTICULIER DES RUP EN VOTANT LE RAPPORT OMARJEE SUR L'ARTICLE 349 TFUE :**

La commission du développement régional du Parlement Européen a adopté ce mardi 30 mai le rapport du député réunionnais Younous Omarjee, intitulé « Promouvoir la cohésion et le développement dans les régions ultrapériphériques de l'Union : application de l'article 349 du traité FUE et concernant le statut dérogatoire accordé aux RUP par l'article 349 TFUE » à une large majorité (23 pour, 2 contre), envoyant un message fort à l'ensemble du Parlement européen, en faveur d'une plus grande reconnaissance de ce statut lors du vote de ce rapport en plénière en juillet. Le double objectif de ce rapport était de dresser le bilan de l'utilisation de l'article 349 et de proposer des pistes pour renforcer son utilisation en faveur des RUP, comme le préconise l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 décembre 2015. « *Ce rapport vise à obtenir dès à présent la pleine mise en œuvre de l'article 349, telle que l'autorise la Cour de justice et telle que demandé par le mémorandum des Présidents des RUP* » a déclaré Younous Omarjee après l'issue du vote. Pour le député, il est dès lors nécessaire de prévoir un aménagement dérogatoire pour les accords commerciaux, « *car, autrement, ce sont les efforts réalisés pour le développement régional qui seront fragilisés par ces accords* ». L'article 349 TFUE et l'arrêt de la CJUE sont utilisés dans le rapport voté ce mardi comme base réglementaire à l'élaboration d'une stratégie globale de long terme accompagnée de paquets législatifs spécifiques adaptés aux besoins de chaque région ultrapériphérique. Les amendements adoptés dans le rapport demandent notamment la réalisation d'études d'impact systématiques sur les RUP avant d'engager des négociations commerciales avec des pays tiers, l'application dès maintenant du principe de conformité

s'agissant du bio, ainsi que l'autorisation du renouvellement des flottes de pêche des RUP. Ces demandes étaient déjà présentes dans le mémorandum des présidents des régions ultrapériphériques présenté à la Commission européenne lors du Forum des RUP du 31 mars dernier.

Le rapport tel qu'adopté sera attaché à un prochain InfoRUP, dès qu'il sera publié

**ANNULATION DU DERNIER TRILOGUE SUR LE BIO :** La Présidence maltaise du Conseil n'est pas parvenue, le lundi 29 mai dernier, lors de la réunion du Comité spécial Agriculture (CSA), à obtenir un mandat révisé du Conseil sur l'agriculture biologique. Les négociations sur l'agriculture biologique sont donc de nouveau dans l'impasse. Le dernier trilogue interinstitutionnel sur la révision des règles sur l'agriculture biologique, initialement prévu le mercredi 31 mai dernier, a été annulé. Les ministres de l'Agriculture des pays de l'Union européenne feront le point sur le dossier lors de leur réunion du 12 juin prochain. Suite à cela, le mercredi 31 mai, le rapporteur sur le dossier, Martin Häusling (Verts/ALE, allemand), a appelé, lors d'une conférence de presse, le Conseil à revenir à la table des négociations et estimé qu'il ne fallait pas repartir de zéro dans les pourparlers. Il a appelé la Commission européenne à prendre des initiatives, car c'est « elle détient les leviers du pouvoir ». M. Häusling a salué les éléments du dernier texte de compromis sur le bio de la Présidence maltaise du Conseil, pourtant rejeté par de nombreuses délégations : règles communes sur les importations, dispositions sur les semences, harmonisation des contrôles et des éléments de compromis sur les éléments les plus sensibles, comme la présence de substances non autorisées (attente d'un rapport de la Commission avant une éventuelle législation sur les résidus de pesticides). Il semble cependant très difficile de pouvoir organiser un nouveau trilogue avant la fin de la Présidence maltaise, le 31 juin. La Commission ne souhaiterait pas retirer sa proposition ; donc, il semble possible que le dossier soit transmis à la Présidence estonienne, à compter du 1er juillet.

**LE PARLEMENT EUROPEEN ADOPTE DES OBJECTIFS COMMUNS EN VUE DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT MARITIME DURABLE ET SOUTIENT LA PECHE ARTISANALE :** Le Parlement européen a adopté, jeudi 1er juin à Bruxelles, une résolution précisant ses demandes en vue de

la prochaine conférence des Nations unies relative à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°14 (Conférence des Nations unies sur l'océan), qui aura lieu du 5 au 9 juin 2017, à New York. Le Parlement européen espère que cette conférence sera l'occasion pour attirer « *l'attention sur la nécessité d'agir au niveau mondial pour réduire les répercussions dommageables des activités humaines sur les océans* ». Il note que, malgré les engagements internationaux de faire baisser la surpêche d'ici à 2015, 31,4 % des ressources halieutiques mondiales continuent d'être surexploitées. Les députés conseillent une approche écosystémique et une démarche de précaution pour reconstituer les stocks de poissons et les maintenir à des niveaux supérieurs à ceux permettant d'obtenir le rendement maximal durable (RMD). S'agissant des pêcheries artisanales, le Parlement européen, en votant un amendement proposé par le groupe GUE/NDL, demande que les décisions à venir concernant les subventions à la pêche « *tiennent compte des particularités de la pêche artisanale et de la pêche à petite échelle, de leur caractère local et de leur rôle fondamental dans la garantie de la souveraineté alimentaire ainsi que de la survie économique et sociale des communautés côtières* ». En cela, il s'inscrit en cohérence avec son vote en avril dernier du rapport Rodust relatif à la gestion des flottes dans les RUP. Enfin, le Parlement européen juge primordial de « *conserver au moins 10 % des régions côtières et marines, conformément à l'objectif de développement durable 14.5 des Nations unies* » et appelle de ses vœux une coopération régionale renforcée entre tous les États dans la gestion de la pêche. La quatrième conférence de haut niveau 'Notre océan' sera organisée par l'UE les 5 et 6 octobre 2017, à Malte.

La résolution est accessible à ce lien :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2017-0244+0+DOC+PDF+V0//FR>

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 5 AU 9 JUIN 2017

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi 05/06</b>				<b>Conférence des Nations Unies sur la vie aquatique</b>
<b>Mardi 06/06</b>				<b>Conférence des Nations Unies sur la vie aquatique</b>
<b>Mercredi 07/06</b>				<b>Conférence des Nations Unies sur la vie aquatique</b>
<b>Jeudi 08/06</b>			<b>Conseil européen</b>	<b>Conférence des Nations Unies sur la vie aquatique</b>
<b>Vendredi 09/06</b>			<b>Conseil européen</b>	<b>Conférence des Nations Unies sur la vie aquatique</b>